

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 20 Mars 2023**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Jeudi 30 Mars 2023

**L'an deux mil vingt trois**

**Le 30 Mars,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (27) :**

AVEROUS Gil, BALSAN Charles Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, GLOMOT Pascal, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, NONIN Patrick, ZECCHI Stéphane.

**Étaient absents (9) :**

ALLARD Bernard, DEJOLLAT Daniel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, PIVOT Christophe, SALADIN Michel, SEMION Michel, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (9) :**

AUJEAN Bernard a donné pouvoir à BERTHOUMIEUX Jean Pierre  
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
GOURRU Maxime a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à LION Michel  
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude  
JUDALET Patrick a donné pouvoir à CAMUS Jean Louis  
PRAULY Jean Claude a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
SEVAULT Jean Marc a donné pouvoir à CHENE Jean Pierre

**Étaient excusés (5) :**

DRUI Martial, FOISEL Michel, LEMAIGRE Patrick, RIES Fanny, VIAUD Philippe.

**Objet : Présentation du compte de gestion budget annexe irve 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes remis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et accuse des résultats identiques à ceux du compte administratif.

***(Sous réserve de l'approbation des montants proposés par Monsieur le Trésorier Principal de Châteauroux).***

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Jean-Louis CAMUS**

Secrétaire de Séance :

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20230330-02202304-DE  
Date de mise en ligne : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023